

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA,
EN AUSTRALIE OU AU JAPON

SUCCES DE L'EMISSION D'EURO-OBLIGATIONS D'UN MONTANT DE 500 MILLIONS D'EUROS

Rexel, leader mondial de la distribution de matériel électrique, a réalisé avec succès le placement de 500 millions d'euros d'obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2018.

Ce placement a été réalisé le mardi 24 mai 2011. Le prix d'émission a été fixé à 99,993% et le taux d'intérêt annuel à 7% payable semestriellement.

Le livre d'ordre a atteint plus de 1,8 milliard d'euros, démontrant la confiance des investisseurs dans la stratégie et les perspectives financières du Groupe.

Les obligations sont garanties par certaines filiales de Rexel. Elles font l'objet d'une notation en ligne avec la notation corporate de Rexel : Ba3 (Moody's), BB⁻ (S&P) et BB⁻ (Fitch).

Le règlement-livraison et la cotation des obligations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg interviendront le 27 mai 2011.

BNP Paribas, HSBC et Société Générale Corporate & Investment Banking sont intervenus en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. Crédit Agricole CIB, ING et Natixis sont intervenus en qualité de Teneurs de Livre Associés. BayernLB, BofA Merrill Lynch, CM-CIC et The Royal Bank of Scotland sont intervenus en qualité de Co-Chefs de File Associés.

En complément des obligations au taux de 8,25% et à maturité 2016 émises en décembre 2009 / janvier 2010 pour 650 millions d'euros, cette nouvelle émission permet à Rexel de continuer à renforcer sa flexibilité financière et d'allonger la maturité de sa dette.

Michel FAVRE, Membre du Directoire, Directeur Finances, Contrôle et Juridique de Rexel, déclare :

“ Nous sommes très satisfaits du succès rencontré par la nouvelle émission obligataire de Rexel. Grâce à l'amélioration constante de ses performances et à la poursuite de son désendettement, Rexel a pu réaliser cette opération à des conditions améliorées par rapport à l'émission de fin 2009.

Cette émission s'inscrit parfaitement dans la stratégie financière du Groupe visant à renforcer sa flexibilité financière et à allonger la maturité de sa dette. Le succès de cette émission confirme la confiance des marchés dans la stratégie menée par Rexel et permettra au Groupe de poursuivre son développement. ”

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnés dans ce communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique ni à, ou pour le compte ou le bénéfice de, « U.S. persons » tel que ce terme est défini dans la Regulation S (« Regulation S ») du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Les obligations de Rexel n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Rexel n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

L'offre et la vente des obligations seront effectuées en France dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA,
EN AUSTRALIE OU AU JAPON

POUR PLUS D'INFORMATION, MERCI DE CONTACTER :

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET
☎ +33 1 42 85 76 12
mmaillet@rexel.com
Florence MEILHAC
☎ +33 1 42 85 57 61
fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN
☎ +33 1 42 85 76 28
plinage@rexel.com
Brunswick: Thomas KAMM
☎ +33 1 53 96 83 92
tkamm@brunswickgroup.com

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, la construction résidentielle et la construction tertiaire. Le Groupe est présent dans 36 pays, à travers un réseau d'environ 2 200 agences et emploie 28 000 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et intégré dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid et FTSE4Good.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.rexel.com

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Rexel des obligations (les « Obligations ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations pouvant faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Rexel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen et telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en France dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, en conformité avec l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables. L'offre ne sera pas ouverte au public en France.

Dans les États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus, les Obligations peuvent être offertes uniquement dans les cas ne nécessitant pas la publication par Rexel d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public au Royaume-Uni. Aucun prospectus n'a été ni ne sera approuvé au Royaume-Uni relativement aux Obligations. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent

**NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA,
EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les Obligations sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Obligations ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une quelconque sollicitation d'achat d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et, sous réserve de certaines exceptions, ne pourront être offertes ni vendues aux Etats-Unis ni à ou pour le compte ou le bénéfice, de « U.S. persons », tel que ce terme est défini par la Regulation S. Les Obligations sont offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique aux personnes qui ne sont pas des « U.S. persons » dans le cadre d'opérations extra-territoriales (offshore transactions) tel que ce terme est défini par et conformément à la Regulation S. Rexel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.

Dans le cadre de l'émission des Obligations, une ou plusieurs personnes désignées en qualité d'agents stabilisateurs (ou toute personne agissant pour le compte des agents stabilisateurs) pourraient surallouer les Obligations ou réaliser des opérations afin de supporter le prix de marché des Obligations à un niveau supérieur à celui qui prévaudrait autrement. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les agents stabilisateurs (ou toute personne agissant pour le compte des agents stabilisateurs) entreprendront des activités de stabilisation. Toute activité de stabilisation ou de surallocation des Obligations doit être conduite par les agents stabilisateurs concernés (ou toute personne agissant pour le compte des agents stabilisateurs) en conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.